



2024-54

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,  
Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,  
Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

**OBJET : RABOTAGE DE CHAUSSEE AMIANTEE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-92 du 25/09/2023 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commande porté par le Département de la Haute-Loire pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée.

Il rappelle aussi la genèse du projet : La répartition commune et département étant proche de 50% chacun, le Département propose de conduire un groupement de commande pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Cela permettra de répartir entre les 2 collectivités la part fixe des installations de chantier, de massifier le volume du chantier et ainsi de réduire le coût pour chacune des parties et aussi de réaliser une seule phase de travaux afin de réduire la gêne pour les habitants. Le Département dressera le dossier de consultation des entreprises, assurera la publicité, analysera les offres, et assurera le suivi du chantier jusqu'à l'opération préalable à la réception.

Suite à la signature de la convention entre les parties, le Département de la Haute-Loire a donc lancé la consultation pour le retrait d'enrobé amianté dans les Rues du Charron et de l'Arkose, avec une date limite de remise des offres le lundi 22 avril 2024 à 12h00. A l'issue de la phase initiale d'analyse des 5 offres reçues, une négociation a été entamée avec 3 candidats, pour une remise des offres le 6 mai 2024 à 16h00. Deux candidats ont remis une nouvelle offre.

En conséquence, conformément à la convention de groupement de commandes passée en date du 13 novembre 2023, la Commission Départementale des Marchés en séance du 27 Mai 2024 retient l'offre économiquement la plus avantageuse :

Groupement CARDEM/EUROVIA pour un montant de 349 490,70 € HT, décomposé comme suit :

- 157 475,60 € HT pour le Département
- 192 015,10 € HT pour la Commune de Blavozy

Mr le Maire propose donc de valider cet attributaire.



2024-54

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
APPROUVE le choix de l'attributaire choisi par le Département de la Haute-Loire pour le marché de travaux de raboutage de chaussée amiantée, à savoir :  
GRP CARDEM/EUROVIA  
4 Rue de Fos Sur Mer  
69007 LYON-7E-ARRONDISSEMENT  
N° Siret : 30389008100126  
Montant HT : 349 490,70 € décomposé comme suit :  
- 157 475,60 € HT pour le Département  
- 192 015,10 € HT pour la Commune de Blavozy  
AUTORISE monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation du dossier.

Le Maire,  
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,  
Sabine JOUVHOMME

Fait et délibéré le 17/06/2024  
Pour extrait certifié conforme